

Chronologie

476	—	Fin de l'Empire romain d'Occident
481	—	Clovis, roi des Francs Saliens.
754	—	Pépin le Bref, fils de Charles Martel, est sacré par le pape
800	—	Charlemagne est couronné empereur à Rome par le pape Léon III
987	—	Hugues Capet est élu roi de France après la mort du dernier carolingien
1180-1223	—	Règne de Philippe Auguste
1214	—	Victoire de Philippe Auguste à Bouvines, il bat une coalition (roi d'Angleterre, comte de Flandres, empereur du Saint-Empire)
1226-1270	—	Règne de Saint Louis
1285 - 1314	—	Règne de Philippe IV le Bel
1337	—	Le roi d'Angleterre rompt l'hommage rendu au roi de France
1346	—	Défaite de Crécy
1364-1380	—	Règne de Charles V. Reconquête progressive du royaume
1380-1422	—	Règne de Charles VI. Suite de défaites et d'abandons territoriaux
1422-1461	—	Règne de Charles VII. Intervention de Jeanne d'Arc dans la guerre
1453	—	Fin de la guerre de Cent Ans
1461-1483	—	Règne de Louis XI

Dynastie

Trois grandes dynasties se succèdent de 476 à 1492. Si la première témoigne largement de *coutumes barbares*, la suivante, celle des Carolingiens, contribue à mettre en place la vassalité, tandis que la dernière affirme, entre reculs et avancées, le pouvoir d'un monarque commandant désormais à des sujets. La dynastie capétienne affirme sa puissance en confisquant à son profit les symboles et les instruments de ce pouvoir.

Mérovingiens

Il s'agit de la première dynastie royale de notre histoire. Ses origines sont en partie mythiques, mais des historiens pensent qu'elle se serait imposée à une partie des Francs dans la première moitié du v^e siècle. Il n'est donc pas sûr que Mérovée, qui donne son nom à la lignée, ait réellement existé, pas plus que son père supposé, Clodion. En revanche la tombe de Childéric, père de Clovis, a été retrouvée au xvii^e siècle, près de Tournai. Elle montre que le souverain, tout en respectant les coutumes germaniques, se considère comme un dignitaire romain. Sur son *anneau sigillaire*, il porte les cheveux longs à la mode barbare, mais il a revêtu le manteau des officiers supérieurs romains.

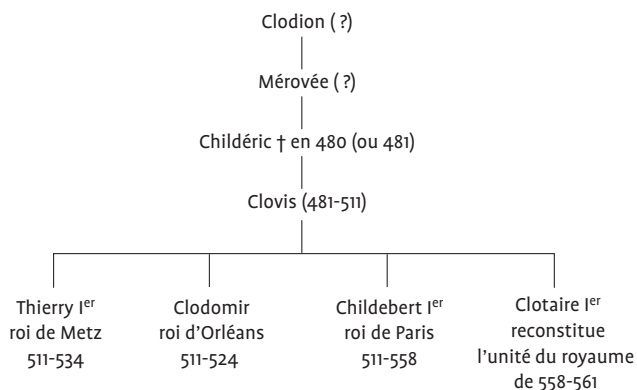
Coutumes barbares : ensemble de règles non écrites (s'appliquant aussi aux Carolingiens) qui concernent aussi bien la désignation des souverains que la vie quotidienne (mariage, justice, etc.). C'est la coutume barbare qui veut que lorsqu'un roi meurt le royaume soit partagé entre ses fils.

Anneau sigillaire : cet anneau porte un sceau qui permet de marquer un document.

De Clovis à Dagobert

C'est avec Clovis (465-511) que la dynastie s'affirme. Sa conversion au catholicisme fait de lui le seul roi barbare chrétien catholique, alors que les Burgondes ou les Wisigoths ont choisi un christianisme jugé hérétique par Rome, l'arianisme. Il obtient ainsi le soutien des évêques, et celui de l'aristocratie gallo-romaine, déjà convertie.

Les premiers Mérovingiens



Après la mort de Clovis, le royaume sera rarement entre les mains d'un seul souverain. C'est cependant le cas de 613 à 639, avec les règnes de Clotaire II (613-629) et de Dagobert I^{er} (629-639). Dagobert est le dernier roi mérovingien qui exerce personnellement le pouvoir. En luttant contre celui de l'aristocratie, il se fait une réputation de « bon » roi justicier, mais il mène aussi de nombreuses campagnes militaires tout en entretenant une cour jugée fastueuse par ses contemporains. La fin de son règne, comme celle de la plupart des rois mérovingiens, entraîne partage du royaume et guerres pour le pouvoir, entre les héritiers ou d'autres candidats potentiels.

Des guerres de pouvoir dynastiques

L'appui de l'Église, la fondation de nombreux monastères, ne suffisent pas à assurer le pouvoir sur une aristocratie de plus en plus riche. Dès 613, une famille aristocratique se distingue particulièrement, celle des Pippinides.

C'est un Pippinide qui est *maire du Palais* d'une des trois grandes parties de l'ancien royaume franc. À la fin du VII^e siècle, les rois mérovingiens n'ont presque plus de pouvoir réel, même s'ils se succèdent jusqu'en 751 sans interruption, et continuent à symboliser le royaume franc. C'est finalement Pépin le Bref, fils de Charles Martel et petit-fils de Pépin de Herstal, qui dépose, non sans avoir demandé l'accord du pape, le dernier roi mérovingien, Childéric III, en 751.

Maire du Palais (*major domus*) : en quelque sorte, premier ministre ou chef de l'aristocratie, disposant d'un pouvoir parallèle à celui du roi, et parfois supérieur. Il contribue à mettre en place, ou à destituer, le souverain.



Cette enluminure (*Les grandes chroniques de France de Charles V, 1375-1380*) représente une vision de Basine, mère de Clovis. Clovis est symbolisé par une licorne, ses fils par un lion et des ours paisibles, ses petits-fils par des chiens qui se battent. C'est une allusion claire aux querelles fratricides qui jalonnent l'histoire des Mérovingiens.

Carolingiens

Ils doivent leur nom à Charles Martel et à son petit-fils Charles désigné comme le « Grand » : Carolus Magnus, Charlemagne. À l'origine, il s'agit d'une famille d'Austrasie, région qui s'étend des bouches du Rhin à la Bavière. Leur prise de pouvoir, en 751, s'appuie sur le prestige de leurs grands ancêtres mais aussi sur leurs liens étroits avec l'Église et leur richesse foncière.

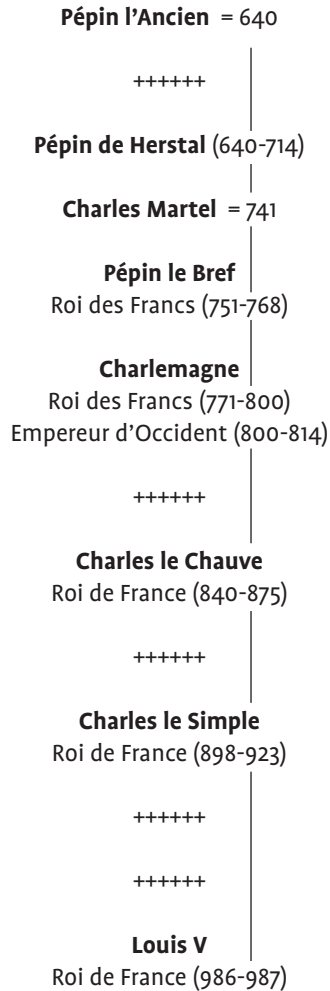
États pontificaux : ils désignent une partie de l'Italie centrale annexée par le pape, qui devient ainsi un chef d'État.

Le fondateur de la dynastie Pépin le Bref, posa la question suivante au pape Zacharie : « Lequel mérite d'être roi, de celui qui demeure sans inquiétude et sans péril en son logis, ou de celui qui supporte le poids de tout le royaume ? » Le pape fit la bonne réponse : Pépin devint roi, et l'aida à fonder les *États pontificaux*. Mais c'est avec son fils Charlemagne, couronné empereur en 800, que la puissance carolingienne s'étend sur une grande partie de l'Europe occidentale. C'est la mort de son frère, Carloman, qui a fait de Charlemagne l'unique souverain, car la coutume barbare subsiste et il faut un hasard, la mort des cohéritiers, pour que se reconstitue un semblant d'unité. En 843, par exemple, l'Empire est partagé en trois. Le partage est officialisé par le traité de Verdun.

Des langues nouvelles

En 842, Charles le Chauve et son frère, Louis le Germanique, se sont alliés en se prêtant serment dans la langue de leurs troupes : le roman, ancêtre du français, et le tudesque, ancêtre de l'allemand. À Verdun, pour la première fois, l'expression *Francia occidentalis* remplace le nom de Gallia.

Généalogie simplifiée des Carolingiens



Le signe ++++++ indique que l'on saute une génération.

Politique

Toutefois, les aristocrates prennent plusieurs fois le parti d'une autre grande famille, celle des Robertiens, « ducs des Francs », conseillers, concurrents des Carolingiens, et liés à eux par plusieurs mariages. Quand Louis V, le dernier Carolingien, meurt en 987, c'est un Robertien, Hugues Capet, qui est élu roi. Cependant, le souvenir des Carolingiens demeure très vivant : en 1165, Charlemagne est canonisé et *La Chanson de Roland*, dont la plus ancienne version date de la fin du XI^e siècle, chante les exploits de son neveu.

Capétiens

C'est la dynastie qui a régné le plus longtemps sur la France. D'abord en ligne directe d'Hugues Capet, roi en 987, à Charles IV le Bel (dernier fils de Philippe le Bel) mort en 1328, puis avec la branche des Valois directs, issue d'un frère de Philippe IV le Bel, de 1328 à 1498, et celle des Valois indirects, jusqu'en 1589. Enfin avec celle des Bourbons, d'Henri IV à Louis XVI. La dynastie tire son nom du manteau de saint Martin (*cappa*) que le premier roi de la lignée possédait, en tant qu'abbé laïque de Saint-Martin de Tours.

Des rois bien nommés

Beaucoup de Capétiens reçurent des surnoms, en général après leur mort. Certains sont très connus comme Philippe Auguste (Philippe II), surnommé aussi « Dieudonné », « le Conquérant », « le Magnanime » ; ou Philippe « le Bel » (Philippe IV). D'autres soulignent un aspect physique : Louis VI « le Gros », Philippe V « le Long », ou des traits de caractère : Louis VIII « le Pacifique », Philippe III « le Hardi », Louis X « le Hutin » (le querelleur), Charles V « le Sage », Charles VI « l'Insensé », Louis XI « le Prudent » ou « l'universelle Aragne » (araignée).

Le Moyen Âge voit donc se succéder 22 rois appartenant tous à la même famille. D'après un érudit du début du XX^e siècle : « Il ne faut pas oublier que la généalogie de nos rois, leurs alliances et leur descendance, consti-

tuent une chronologie fort compliquée [...] Il n'est pas trop exceptionnel de voir une aimable princesse, née en 1200 avoir un fils en 1205, ou un prince insignifiant, né en 1328, se marier en 1329 et avoir un héritier en 1324. Ce sont là des erreurs de rédaction [...] » A. Franklin, *Les Rois et les gouvernements de la France de Hugues Capet à 1906*.

Les trois siècles pendant lesquels les Capétiens directs règnent sont marqués par les progrès constants du pouvoir royal. Au XI^e siècle, il se heurte encore à l'autonomie des grands princes et des comtes du royaume, et à la puissance de Guillaume de Normandie, devenu roi d'Angleterre en 1066. Au XII^e siècle pourtant la dynastie profite de l'enrichissement du royaume et impose progressivement l'idée d'une paix royale. Le roi de France est désormais à la tête de la hiérarchie féodovassalique. Au début du XIII^e siècle, il est devenu le plus puissant des souverains européens. Cette expansion se poursuit tout au long du siècle, même si elle est parfois entravée par la coutume de l'*apanage*. Dans le même temps, le roi s'affirme comme le plus haut justicier du royaume. Une sorte de religion royale s'instaure, confortée par la canonisation de Louis IX, qui devient Saint Louis en 1297.

Apanage : terre donnée par un roi capétien à ses fils ou frères non héritiers de la couronne, en forme de compensation « pour leur subsistance ». L'apanagiste doit hommage et fidélité au roi...en théorie !

Les Capétiens directs ont eu la chance d'avoir des fils susceptibles de leur succéder, s'appuyant sur des règnes assez longs pour consolider leurs acquisitions : sept d'entre eux ont régné près, ou plus, de 30 ans. Ce ne fut pas le cas de leurs cousins les Valois directs, à l'exception du règne de Charles VI, le roi fou, qui ne gouverna pas, et de Charles VII qui rétablit définitivement la dynastie dans son pouvoir, à la fin de la guerre de Cent Ans.

Une pyramide de pouvoirs

La hiérarchie féodo-vassalique s'appuie sur des liens d'homme à homme entre un suzerain (un chef) et ses vassaux, qui peuvent être eux-mêmes suzerains de vassaux de moindre importance. Dans cette pyramide, chacun a des droits et des devoirs : le suzerain doit donner une terre ou des biens (argent, abbaye, château...) et protéger son vassal et sa famille. Le vassal doit aider son suzerain dans les *quatre cas* et l'accompagner à la guerre.

Quatre cas : ils concernent le mariage de la fille du seigneur, l'adoubement de son fils, le départ pour la croisade, le paiement de la rançon quand le seigneur est prisonnier.

La lointaine origine de la guerre de Cent Ans

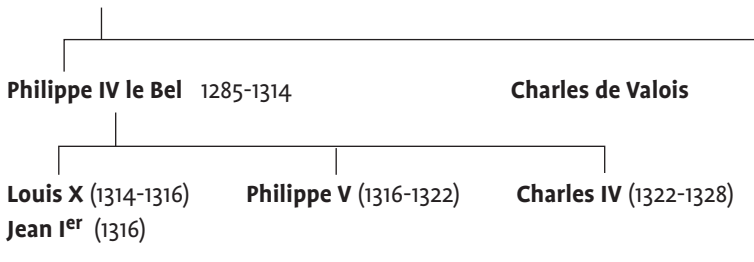
Un principe, que les légistes considèrent comme logique, spécifie qu'au sein d'une lignée royale les femmes ne peuvent pas « faire pont et planche », c'est-à-dire transmettre un droit à succéder au trône de France. C'est pour cette raison que le petit-fils de Philippe IV le Bel, Édouard, roi d'Angleterre, ne pourra pas hériter du trône de France. Sa mère, en tant que femme, ne lui ouvre en effet aucun droit, bien qu'il soit un descendant plus direct de Saint Louis que ses cousins Valois. C'est là une des origines de la guerre de Cent Ans.

Succession

À l'époque mérovingienne, les rois ne sont que des chefs de guerre en principe élus par leurs pairs, les guerriers francs. Rapidement, cependant, les fils succèdent à leur père, se partageant le royaume dont la puissance est menacée par ces divisions successives. Le système du partage successoral subsiste chez les Carolingiens, mais le premier d'entre eux, Pépin le Bref, se fait sacrer par l'Église pour affirmer sa légitimité.

La succession des Capétiens

Hugues Capet	987-996
Robert le Pieux	996-1031
Henri I^{er}	1031-1060
Philippe I^{er}	1060-1108
Louis VI le Gros	1108-1137
Louis VII	1137-1180
Philippe II	1180- 1223
Louis VIII	1223-1226
Louis IX (St Louis)	1226-1270
Philippe III	1270- 1285



Valois	Philippe VI	1328-1350
	Jean II	1350-1364
	Charles V	1364-1380
	Charles VI	1380-1422
	Charles VII	1422-1461
	Louis XI	1461-1483
	Charles VIII	1483-1498
	Famille des Valois-Orléans	
	Louis XII	(1498-1515)

La loi salique

Elle doit son nom aux mythiques Francs de l'ouest dont la dynastie mérovingienne serait issue. Il s'agit d'un texte antérieur au règne de Clovis dont l'objectif principal est d'éradiquer la violence en fixant le tarif d'amendes pour les différents crimes et délits. C'est une sorte de compromis entre les formes romaines (le texte est en latin) et les coutumes barbares. Un des articles précise que seuls les guerriers peuvent recevoir une terre en butin et la défendre, et « que de la terre salique aucune partie ne passe par la femme ».

La mort du roi

Abandonnant définitivement la fiction d'un pouvoir élu, du ^{x^e} au ^{xiii^e} siècle, les Capétiens associent leur successeur désigné, le plus souvent le fils aîné, au pouvoir qui devient ainsi, officieusement d'abord puis officiellement, héréditaire. Ainsi Hugues Capet, sacré en juillet 987, fait sacrer son fils Robert, qui a alors 15 ans, en décembre de la même année. Ce même Robert, devenu Robert II, fait sacrer son fils Henri I^{er} en 1027, mais continue à régner jusqu'à sa mort en 1031. C'est Philippe Auguste (1180-1223) qui, le premier, juge inutile cette précaution. Désormais il est admis par tous que le fils aîné succède à son père sur le trône de France. À partir de Louis VIII (1223-1226), le règne du nouveau roi commence dès la mort du précédent.

« Le roi est mort, vive le roi ! »

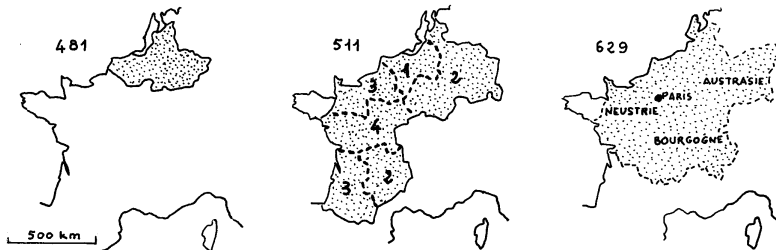
Tout un rituel s'instaure à la mort d'un souverain. Le nouveau roi n'assiste pas aux obsèques de son prédécesseur pendant lesquelles les dignitaires de la cour se dépouillent des insignes de leur pouvoir en les déposant sur le cercueil du mort. Le Grand Maître de France dit tout bas : « Le roi est mort », puis en reprenant son bâton de commandement : « Vive le roi ». Ce cri est répercuté à haute voix par le héraut d'armes. Cette mise en place progressive du système de succession explique qu'il soit parfois difficile de donner des dates de règne précises pour les premiers Capétiens.

Royaume

La notion de frontière, au sens moderne, est à peu près inconnue au Moyen Âge. Les limites les plus stables sont finalement celles des diocèses, héritées des « cités » gallo-romaines. Les cartes n'existent pas, sauf à titre symbolique. À la fin du VIII^e siècle, l'apparition de zones tampons, les marches, montre bien que les limites sont floues et correspondent davantage à des régions d'affrontements qu'à de véritables frontières. La monarchie emploie tous les moyens pour fixer ces limites à son avantage, mais les contestations sont fréquentes, et les frontières, fragiles, sont à la merci d'une guerre.

Comtes

Le terme vient du latin et signifie « compagnon ». À l'époque carolingienne, la fonction, qui existe depuis l'Empire romain finissant, prend une remarquable importance. Les comtes sont, au début, nommés et déposés par le souverain. Ils sont ses représentants dans les régions.



Le royaume franc du V^e au VII^e siècle

Le partage de 511 : 1 – Clotaire I^{er} 2 – Thierry 3 – Childebart I^{er} 4 – Clodomir

Les tâches des comtes sont multiples : ils président le tribunal comtal qui assure l'ordre public, récoltent les amendes, lèvent les taxes sur les marchandises et les personnes, convoquent et inspectent les hommes libres soumis au service militaire, rassemblent le contingent militaire lors des campagnes, en général annuelles, ont le droit de réquisitionner des

objets et des animaux. Quand un comte est chargé plus particulièrement de défendre une zone limite, une marche, il devient « comte de la marche », c'est-à-dire « marquis ».

Un rouage important

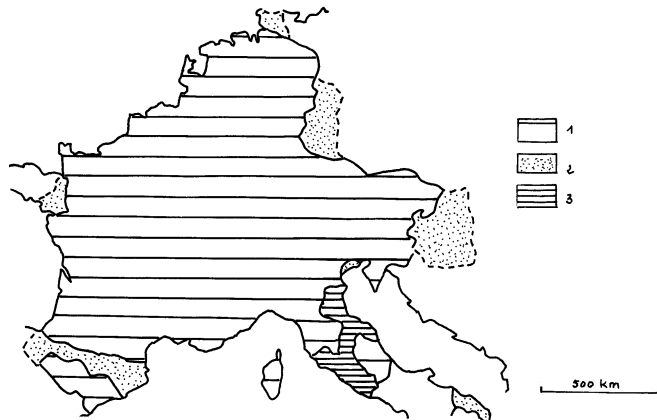
Les comtes sont essentiels pour l'organisation de l'Empire carolingien. Chaque année, ils participent aux assemblées générales de printemps et accompagnent le souverain à la guerre. Leurs revenus peuvent être considérables : ils perçoivent un tiers des amendes, mais aussi ce que peuvent rapporter, en argent ou en nature, les terres qui leur sont concédées, au moins momentanément. Dès la fin du IX^e siècle, des comtes s'installent sur un territoire et le lèguent à leurs fils. Très vite des dynasties comtales prennent la place de l'ancien système. Les comtes se font bâtir des forteresses, étendent leurs domaines, commencent à protéger des monastères et à en tirer des bénéfices.

Les *missi dominici*

C'est Charlemagne qui a pris l'habitude d'envoyer des sortes d'enquêteurs, chargés de recueillir des demandes ou de présider des tribunaux en son nom. Ce sont des envoyés (*missi*) du seigneur (*dominici*). Le plus souvent, ils sont deux : un laïc, par exemple un comte, et un ecclésiastique, évêque ou abbé.

Le système féodo-vassalique

Au début du Moyen Âge, ce sont les liens de fidélité au souverain qui structurent et organisent le royaume. Ces liens sont particulièrement importants avec les comtes et les ducs dont le roi s'assure la soumission en leur distribuant d'abord les terres conquises, à l'époque de Charlemagne, puis en leur accordant d'autres territoires du royaume. Il leur donne ainsi les moyens d'assurer leur rang de combattant de haut lignage, mais en même temps, les terres se raréfiant, cela génère des conflits entre seigneurs et la mise en place d'un système dans lequel le pouvoir royal risque d'être sérieusement affaibli : le système féodo-vassalique.



L'Empire de Charlemagne

1 – L'Empire franc en 814 2 – Les marches 3 – Les États de l'Église

Domaine royal

Il a pour origine les propriétés foncières des familles carolingiennes, puis capétiennes. Sur ces terres, aucune autorité ne s'interpose entre celle du roi, ou de ses représentants, et les tenanciers. S'y ajoutent les *pouvoirs régaliens* ; le roi peut aussi avoir des droits en dehors de son domaine propre, comme le droit de gîte, souvent transformé en taxe.

Pouvoirs régaliens : pouvoirs du roi, comme le droit de battre monnaie, d'être un recours suprême de justice, d'ennoblir. Ces droits régaliens sont d'importantes sources de revenus.

Un territoire

Au sens large, on peut définir le domaine royal comme l'ensemble des revenus privés et publics du roi, tout ce qui lui permet de vivre et de régner. Tout au long du Moyen Âge, le domaine royal s'est agrandi sans que les Capétiens aient eu de plan d'extension préconçu. Ils ont su profiter

Politique

de toutes les occasions. Ainsi Philippe Auguste (1180-1223) acquiert l'Artois par mariage, profite de l'absence du roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, pour occuper une partie de la Normandie. Après la mort de Richard, il confisque à Jean sans Terre, le nouveau roi d'Angleterre qui ne veut pas lui rendre hommage, ses *fiefs* français et commence la conquête de la Normandie, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou et du Poitou. Après sa victoire à Bouvines il obtient la Champagne et l'Auvergne.

Fief : seigneurie rurale qu'un seigneur donne à son vassal pour qu'il ait les moyens de le servir. Au début du Moyen Âge, on reçoit un fief parce qu'on est vassal. Plus tard, on demande à être vassal pour avoir un fief.

Par ailleurs, en soutenant les « communes » urbaines, Philippe Auguste accroît son pouvoir : moyennant des chartes, les bourgeois accordent des aides financières et militaires.

Les prévôts

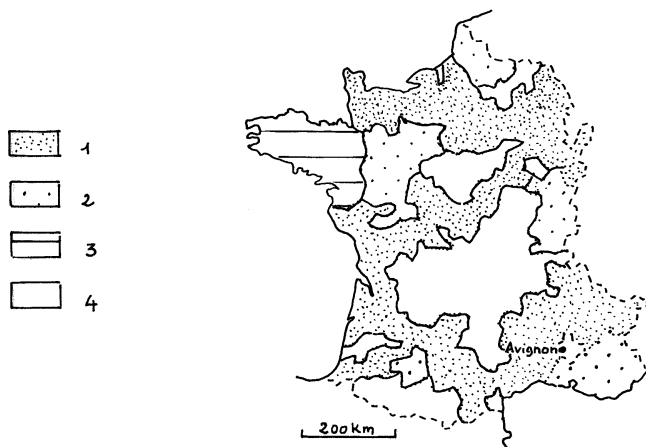
Gestionnaires d'une partie du domaine royal, les prévôts sont d'abord en charge de ses parties les plus anciennes. À la fin du XIII^e siècle, il y en a 80. Les prévôtés étaient mises aux enchères et le plus offrant l'emportait. Ce système a suscité des abus, les prévôts essayant de tirer le maximum de profit de leur charge. Il faut attendre la fin du Moyen Âge pour que la prévôté devienne une charge salariée. Dès lors, les prévôts sont souvent de petite naissance, à l'exception du prévôt de Paris, ou du chef de la Hanse des marchands de l'eau à Paris.

Les baillis

À l'origine chargés de mission pour contrôler les prévôts, les baillis deviennent, à partir du XIII^e siècle, des agents du roi polyvalents. Nommés par le souverain, établis sur un territoire fixe (le bailliage), salariés et révoquables à tout moment, les baillis sont responsables des finances, juges et chefs militaires. Ils ne doivent pas être nés dans le bailliage, ne doivent pas y posséder de biens, ne pas s'y marier, et sont contrôlés par les enquêteurs royaux. Dans le même temps la fonction devient politique et est

monopolisée par la noblesse d'épée. À la fin du Moyen Âge, il y a 28 baillis pour l'ensemble du royaume.

Aux XIII^e et XIV^e siècles, le territoire du domaine royal s'étend sur plus de la moitié du royaume. Mais le roi a aussi des droits sur les grands fiefs : il est le suzerain ultime et sa suzeraineté se confond avec sa souveraineté.



Royaume et domaine royal en 1498

1 – Domaine royal en 1461

2 – Acquisitions de Louis XI (1461-1483)

3 – Acquisition par mariage (1481)

4 – Fief ne faisant pas partie du domaine royal.

Avignon et le Comtat Venaissin ne font pas partie du royaume.

Apanage

Il s'agit d'un territoire, d'une seigneurie détachée du domaine royal, au profit d'un fils puîné du roi de France. C'est une sorte de compensation puisque c'est l'aîné qui a la couronne, et un moyen de permettre à un prince royal de tenir son rang.

Au bon vouloir des rois

La pratique de l'apanage commence avec Louis VI (1108-1137) qui donne le comté de Dreux à l'un de ses fils, Robert. Elle est constante à partir du XIII^e siècle, parallèlement à l'extension du domaine royal. Les rois ne sont

pas tous également généreux à l'égard de leurs fils : Louis IX (Saint Louis) ne donne que des apanages modestes. Jean II le Bon donne à son fils Philippe le duché de Bourgogne, qui vient d'être annexé au domaine (1361). C'est de cette branche que provient, au siècle suivant, Charles le Téméraire. À la fin du ^{xiv}^e siècle, le statut de l'apanage se précise. Un des points les plus importants est l'obligation de retour de l'apanage à la couronne si les princes apanagés meurent sans héritier mâle. Sur le modèle du royaume, l'apanage ne doit pas être divisé.

Risques et avantages des apanages

Le développement des apanages a créé une nouvelle hiérarchie nobiliaire. Les princes apanagés ont parfois disposé de domaines immenses. Les princes qu'on appelait « à fleur de lys », parce qu'ils avaient le droit d'en porter sur leurs armes, se sont parfois révoltés contre le roi. L'exemple ultime est celui de la maison de Bourgogne qui se dressa à la fin du ^{xv}^e siècle contre Louis XI. Mais c'est aussi une bonne administration des apanages qui permit au jeune Charles VII de s'installer dans son petit « royaume de Bourges », ancien apanage de Berry (45 000 km²), et d'en faire la base de la reconquête du pouvoir.

Le roi, au moins théoriquement, garde la haute main sur les apanages : le prince apanagé lui doit hommage et fidélité, la justice du roi reste souveraine : c'est le roi qui continue à nommer à certains bénéfices ecclésiastiques, et c'est lui qui reçoit l'impôt.

Paris

Le nom de Paris apparaît au ^{iv}^e siècle, mais la ville est en grande partie abandonnée au moment des invasions barbares. Il faut attendre le ^x^e siècle pour que des bourgs se développent autour de grands monastères : Saint-Marcel, Saint-Germain-des-Prés, Sainte-Geneviève. C'est dans ce dernier que Clovis demande à être enterré. L'époque carolingienne n'est pas favorable à Paris ; les souverains préfèrent la partie orientale de leur domaine. Pourtant Charles le Chauve (840-875) fait fortifier le pont et

reconstruire l'enceinte afin que Paris puisse résister aux raids vikings. En 886, la ville est défendue par le comte Eudes, qui sera pour un temps roi de Francie : Paris est alors la capitale de la famille des Robertiens, dont Hugues Capet est issu. C'est le début de sa fortune.

Une capitale

L'opinion d'un pape sur Paris. « C'est le four où le pain du monde tout entier est cuit. »
Innocent III (1198-1216).

Philippe Auguste (1180-1223) y installe la Chancellerie et les Comptes ; il fait construire la « grosse tour du Louvre » et une enceinte qui englobe les deux rives. En 1313 est achevé le Palais de la Cité. Les rois préfèrent pourtant séjourner à Vincennes, proche de leur capitale mais à l'abri d'éventuels mouvements populaires. Charles V (1364-1380) agrandit le Louvre et Vincennes, et fait construire la Bastille pour protéger la porte qui mène à Vincennes. Déjà pavée en partie sous Philippe Auguste, la capitale se dote d'égouts, de trois aqueducs et de fontaines publiques (il y en a 17 à la fin du Moyen Âge).

Paris n'est pas, dans le royaume, une ville comme les autres : les rois ne lui ont jamais accordé de charte communale, craignant sa puissance si elle devenait autonome. Elle a deux prévôts au XII^e siècle, puis un seul, le « prévôt de Paris », qui siège au Châtelet à partir de 1261. Il est aidé de deux lieutenants, l'un pour la justice civile, l'autre pour la justice criminelle, et au XIV^e siècle, par des receveurs chargés des finances.

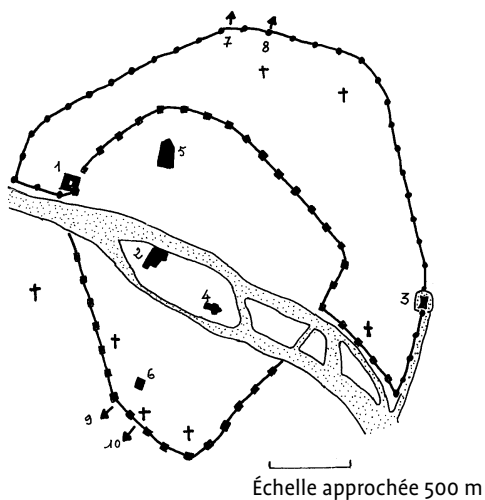
Une puissante municipalité

Cependant un autre pouvoir s'affirme, celui des marchands, en particulier ceux de la *Hanse* des marchands de l'eau qui dominent le commerce fluvial. À partir de Louis IX (1226-1270), le prévôt des marchands et ses quatre échevins sont les interlocuteurs privilégiés des rois. Ce sont eux qui assurent la gestion municipale, la justice commerciale, la police des ports et des marchés. Épisodiquement, cette « municipalité » tente de jouer un rôle politique : Étienne Marcel, membre de la grande bourgeoisie, prend la

Politique

tête d'une révolte qui échoue en 1358. En 1436, la ville prend le parti du roi Charles VII, se consacrant désormais exclusivement à son développement économique.

La Hanse : groupe de marchands, travaillant en général avec l'étranger. Pour Paris, le terme de guilde, c'est-à-dire d'association d'entraide et de gestion, aurait mieux convenu.



Les limites de Paris du XIII^e au XV^e siècle

■- - - - ■ Remparts de Philippe Auguste

●- - - - ● Remparts de Charles V

1 Louvre

2 Palais du roi

3 Bastille

4 Notre-Dame

5 Les Halles

6 Collège de Sorbonne

7 Porte Saint-Denis

8 Porte Saint-Martin

9 Porte Saint-Michel

10 Porte Saint-Jacques

† Principaux couvents

La plus grande ville d'Europe

Au début du XIII^e siècle, Paris compte 50 000 habitants, 120 000 vers 1328, et si à cause de la guerre de Cent Ans elle n'en a plus que 80 000 en 1420, la prospérité revenue, elle atteint en 1500 le chiffre remarquable de 500 000 habitants. C'est la plus grande ville d'Europe et la seule qui soit à la fois capitale politique, administrative, judiciaire et universitaire. Pendant longtemps moins puissante économiquement que d'autres villes du royaume, en particulier celles des grandes foires, elle attire, à partir du XIV^e siècle, les grandes compagnies de commerce et les banques, sans atteindre le niveau de places plus anciennes comme Bruges en Flandre. L'élite du royaume se retrouve pourtant dans ses murs, y compris les provinciaux qui y viennent pour affaire ou pour profiter de ses commerces de luxe.

Lyon surnommée « Myrelingues la brumeuse »

Lyon est aux VIII^e et IX^e siècles un des foyers de la renaissance carolingienne. En 1032, elle est intégrée à l'Empire, ne faisant donc pas partie du royaume. À partir du XII^e siècle, son rôle économique grandit, appuyé sur sa position de ville frontière (on y parle mille langues), sur la construction de deux ponts, sur la Saône d'abord puis sur le Rhône, et sur ses foires : deux en 1420, quatre en 1464. Depuis 1312, la ville est entrée dans le royaume à la suite d'un accord que Philippe le Bel a imposé à l'archevêque qui dirige la ville. Dès 1320, Lyon obtient une charte lui donnant une large autonomie.